

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/45
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 17 mai 2024
Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,
ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent,
NOIRMAIN Jocelyn
M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique
M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe
Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Election d'un nouveau membre du bureau non vice-président

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2019-10-30-031, en date du 30 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté de communes et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Suite au décès de M. Gilles PERRET, il est proposé d'élire un nouveau membre du Bureau.
Est candidate : Mme BOISSON Gaëlle.

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

A obtenu :

Candidate	Nombre de voix obtenues
Mme BOISSON Gaëlle	43

Mme BOISSON Gaëlle est élue membre du Bureau.

Ainsi les membres du bureau communautaire sont :

NOMS	NOMS
Président : MALESIEUX Thierry	DECOSTERD Thierry
1er Vice-Président : GAUTHIER André	DOUBEY Boris
2ème Vice-Président : PINASSAUD Gilles	DUCRET Pascal
3ème Vice-Présidente : CUINET Catherine	COQUARD Patricia
4ème Vice-Président : BEURAUD Yann	HUMBERT Patrick
5ème Vice-Présidente : VEFOND Mireille	LACOUR Marie-Claire
6ème Vice-Président : VOIRIN Stéphane	MAILLET-GUY Geneviève
AUBRY Didier	MARCHAL François
BOISSON Gaëlle	SIMON Florian
BRAICHOTTE Jean-Pierre	TOURNIER Christian
BRUCKERT Jean-Pierre	ZIANGIACOMI Pierre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/46
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 17 mai 2024
Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,
ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent,
NOIRMAIN Jocelyn
M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique
M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe
Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Budget Principal 2024 - Décision Modificative n°1

Le Vice-Président en charge des finances explique que suite à observation des services de la préfecture des ajustements sur le budget principal sont nécessaires.
Comme le montant des ressources propres de la section d'investissement ne permet pas de couvrir le montant de la dette en capital ceci nécessite une régularisation des écritures.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	236 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	236 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	236 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	236 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	236 000,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	236 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	236 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	236 000,00 €	236 000,00 €
Total Général		236 000,00 €		0,00 €

La nouvelle synthèse du budget prévisionnel principal 2024 est de :

	Prévisionnel 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 143 296,96 €	10 037 600,35 €
Investissement	4 672 236,21 €	4 672 236,21 €

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2024, dans le cadre du budget principal, les régularisations énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

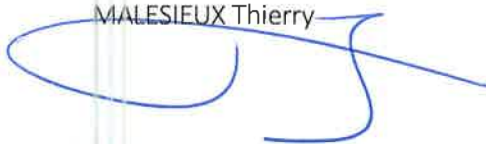
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/47
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres votants : 44
 Nombre de membres absents : 17
 Date de la convocation : 17 mai 2024
 Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,
 ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent,
 NOIRMAIN Jocelyn
 M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique
 M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe
 Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise
 M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse
 M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
 M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
 M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
 M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
 M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Créances éteintes dans le cadre du budget annexe Ordures ménagères

Le Vice-Président en charge des finances dit que suite à décision du tribunal et de la commission de surendettement, les créances de la CCVM à l'égard d'une société et d'un particulier pour insuffisance d'actifs ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget annexe ordures ménagères. Elles doivent être éteintes.

Ci-dessous le tableau des créances éteintes :

Créances éteintes 2024 : compte 6542	
	Montant en euros
	Budget ordures ménagères 80200
6542-1	121.65
6542-2	87.02
Totaux	208.67

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (43 pour, 1 contre) des membres votants :

- D'approuver le tableau ci-dessus des créances éteintes,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/48
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 17 mai 2024

Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,

ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent, NOIRMAIN Jocelyn

M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique

M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe

Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Subvention CCVM aux manifestations des associations

La Vice-Présidente en charge du tourisme présente le tableau récapitulant les demandes de subventions des associations pour les manifestations qu'elles organisent.

La commission tourisme et culture a étudié les différentes sollicitations faites par les associations.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (42 pour et 2 abstentions) :

- D'attribuer les subventions aux associations selon les propositions faites par la commission tourisme et détaillées dans le tableau suivant :

ASSOCIATION	MANIFESTATION	DATE MANIFESTATION	PROPOSITION ATTRIBUTION SUBVENTION
Carna'Val	Carnaval	10/03/2024	1 000.00 €
ASLB	Festival Rock in Berth	25/05/2024	750.00 €
Théâtre Perché	Spectacle théâtral et musical	08 et 09/06/2024	550.00 €
Choralys	Spectacle/théâtre	09,11,17,18/05/2024	1 000.00 €
CPIE	40 ans expo, conférence	13/10/2024	650.00 €
La Lanvertoise	La Lanvertoise	09/06/2024 01/07/2024 02/11/2024	750.00 €
Automobile Club de Marnay	Ronde des Lavoirs	01/06/2024	100.00 €
Festi'Mômes	Festi'Mômes	25/08/2024	1 000.00 €
Fontenelles Cheval	L'Equ'Assoss	01/09/2024	650.00 €
Raid Marnaysien	Raid Marnaysien	07/07/2024	550.00 €
			7 000.00 €

- D'autoriser le Président à signer tout document utile afférent

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/49
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 17 mai 2024

Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,

ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent, NOIRMAIN Jocelyn

M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique

M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe

Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Recrutement sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

- Vu le budget de l'établissement ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la période estivale,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 01/07/2024 au 31/08/2024 inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par un accroissement saisonnier d'activité lié à la période estivale,
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions suivantes : agent technique.
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - Précise que le niveau de recrutement sera déterminé selon l'expérience professionnelles,
 - Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum / indice majoré minimum et l'indice brut maximum / indice majoré maximum prévus par la grille du grade de recrutement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,
M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**



République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/50
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 17 mai 2024
Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,
ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent,
NOIRMAIN Jocelyn
M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique
M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe
Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Recrutement d'un chef de projet sur un emploi non permanent en contrat de projet

- Vu le code général de fonction publique, notamment ses articles L332-24 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour mener le projet ou l'opération suivante : animation et suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en lien avec la construction du projet de territoire.

CONSIDÉRANT que pour mener le projet ou l'opération, il est nécessaire de pourvoir le poste par un agent contractuel sur la base des articles L332-24 et suivants du code général de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence aux grades de : Attaché, Rédacteur principal 1ère classe, Rédacteur principal 2ème classe, ou Rédacteur pour mener le projet ou l'opération suivante : élaboration, suivi et animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en lien avec la construction du projet de territoire
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique A ou B, pour assurer les fonctions suivantes : chef de projets.
- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé selon le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle.
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre les indices brut et majoré minimums et les indices brut et majoré maximums prévus par les grilles relatives aux grades de recrutement précédemment cités.
- Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le chapitre 1er du décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et le décret n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/51
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 17 mai 2024
Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,
ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent,
NOIRMAIN Jocelyn
M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique
M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe
Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté relative au transport méridien dérogatoire pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024

Le Président rappelle que la Région Bourgogne-Franche-Comté a en charge le transport scolaire méridien dérogatoire sur la partie Doubs du territoire de la CCVM. Il englobe le déplacement des enfants de leur école au lieu de restauration (Recologne, Lantenne-Vertière et Corcelles-Ferrières) ainsi que les retours à domicile à la mi-journée.

La convention comprend les modalités pour l'année scolaire 2022/2023 et celles pour l'année 2023/2024.

La Région Bourgogne-Franche-Comté assure la desserte sur les circuits indiqués et la Communauté de Communes lui verse une contrepartie financière sur la base d'un forfait journalier selon qu'il y a ou

non desserte du lieu de restauration scolaire. Les coûts annuels théoriques sont de 37 768,50 € HT pour 2022/2023 et 52 848,80 € HT pour 2023/2024.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté de Communes, à la majorité (36 pour, 1 contre et 7 abstentions) :

DÉCIDE :

- De valider la convention relative au transport scolaire méridien dérogatoire entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Val Marnaysien,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/52
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 17 mai 2024

Date de l'affichage : 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Ruffey-le-Château.

Absents excusés :

MERCIER Mélanie, PHARISAT Alexandra,

ABISSE Jean-François, DOBRO Christophe, RENAUDOT Claude, POURET Daniel, MIGNEROT Vincent, NOIRMAIN Jocelyn

M.DECOSTERD Thierry a donné pouvoir à M. DUCRET Dominique

M.GAUGRY Michel a donné pouvoir à M. HENRIET Christophe

Mme GROSJEAN Sandrine a donné pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. LANDEAU Emmanuel remplacé par sa suppléante Mme STRAUB Marie-Thérèse

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Reconduction de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Val Marnaysien auprès du Département de la Haute-Saône

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val Marnaysien a signé avec le Département de la Haute-Saône une convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise le 25 mai 2018, modifiée par un avenant le 23 septembre 2020. Cette convention transfère au Département l'instruction des dossiers de demandes d'aide des entreprises pour les projets s'inscrivant dans les critères du dispositif d'aide mis en place par le Département.

La convention a été établie pour une durée de trois ans, renouvelable jusqu'à deux fois. Un premier renouvellement a été réalisé en 2021.

Le Département propose un second renouvellement pour la période allant du 23 septembre 2024 au 22 septembre 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

DÉCIDE, à la majorité (39 pour et 5 abstentions) :

- De valider la reconduction de la convention de délégations d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Val Marnaysien auprès du Département de la Haute-Saône,
- D'autoriser le Président ou son représentant à tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Four extrait conforme,

Le 30 mai 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**